

RAPPORT FINANCIER 2018

ACCESUM INC.
ET
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
STATIONNEMENT DE MONTRÉAL



Conseil d'administration

ACCESUM INC.

À TITRE DE COMMANDITÉ POUR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STATIONNEMENT DE MONTRÉAL

Rémi Racine

Président et chef de la direction

Behaviour Interactif

Président du conseil d'administration

Accesum inc.

Lise Aubin²

Administratrice de sociétés

Benoît Bessette³

Vice-président marketing, communication et stratégie

Sollio Agriculture

Me André Goyer¹

Administrateur de sociétés

Catherine Morency^{1,3}

Professeure titulaire – Chaire Mobilité

Polytechnique Montréal

Renée Piette²

Administratrice de sociétés

Raoul Cyr^{2,4}

Directeur - Comptabilité et informations financières

Ville de Montréal

Luc Gagnon^{1,3,4}

Directeur – Service de l'urbanisme et de la mobilité

Ville de Montréal

1. Comité sur la gouvernance et ressources humaines
2. Comité finances et audit
3. Comité des communications
4. Observateur désigné par la Ville

Notre mission

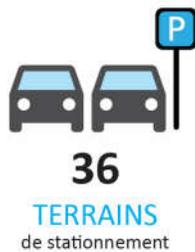
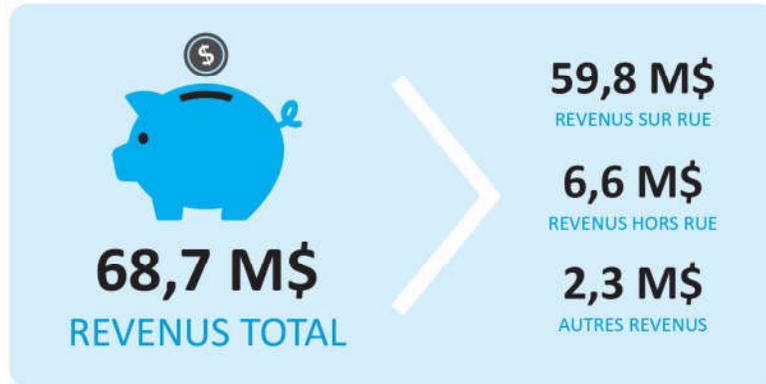
Depuis sa création en 1995, Société en commandite Stationnement de Montréal (la « Société ») est un acteur de premier plan dans le développement de solutions opérationnelles en matière de déplacement urbain. D'abord formée pour assurer la gestion optimale des stationnements municipaux tarifés, sur rue et hors rue, la Société est très tôt reconnue pour l'innovation, la mise à profit des technologies de pointe et le souci du design dans l'intégration harmonieuse de ses équipements dans l'environnement urbain.

Connaissez-vous Accesum inc.?

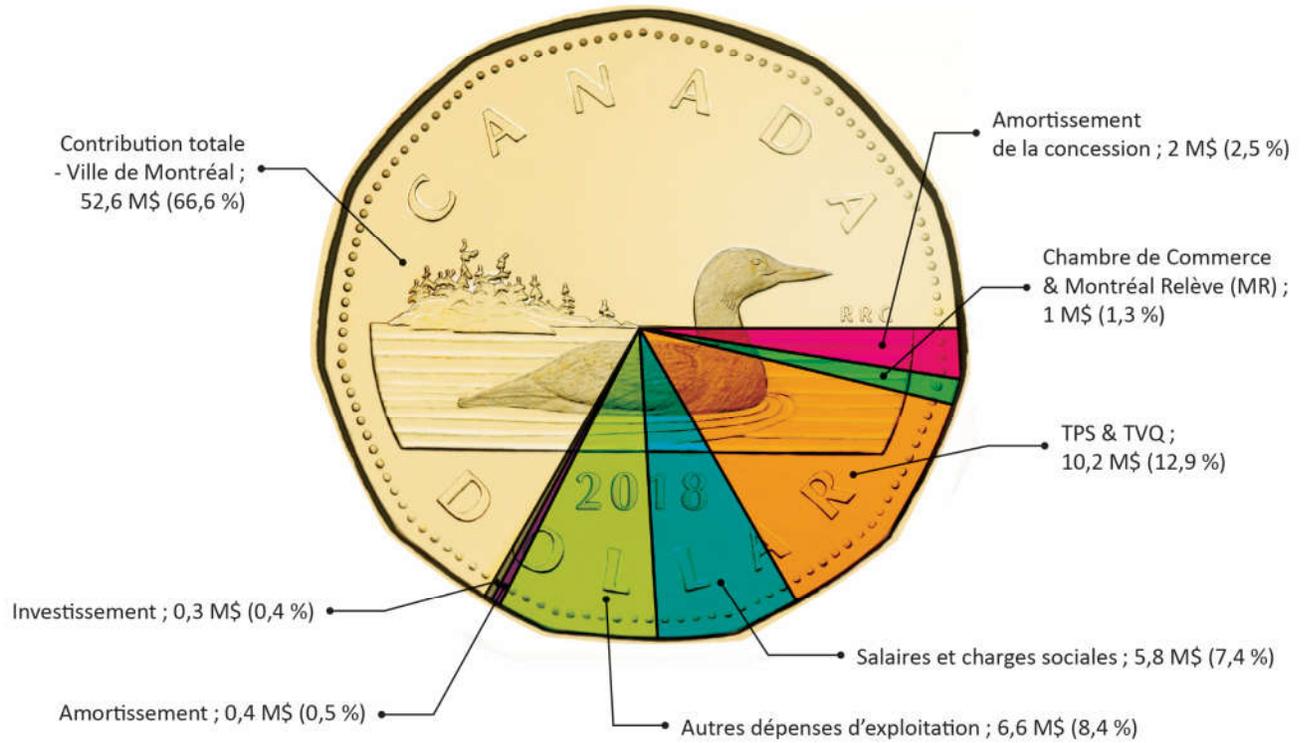
Stationnement de Montréal est une société en commandite formée par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. De par sa nature même, la Société n'a pas de conseil d'administration. Accesum inc., son commandité, agit au nom de la Société. La Chambre de commerce du Montréal métropolitain, quant à elle, est le commanditaire de Stationnement de Montréal et l'actionnaire unique d'Accesum inc.



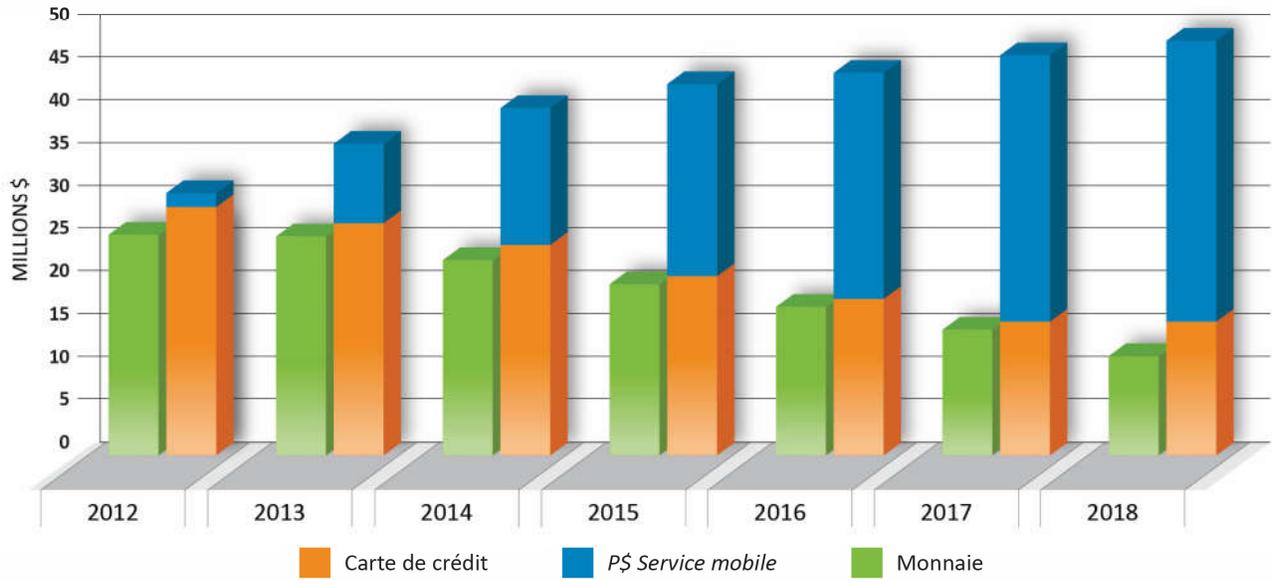
FAITS SAILLANTS 2018



Répartition 2018 pour chaque dollar de stationnement



Évolution des revenus sur rue par mode de paiement



Évolution de la contribution à la Ville de 2010 à 2018



MOT DE LA DIRECTION

Société en commandite Stationnement de Montréal partage un bilan positif de l'année 2018. Cette année a notamment été marquée par le lancement d'un appel d'offres en vue de la modernisation des bornes de paiement, l'amélioration continue de l'expérience client qui s'appuie sur les nouvelles possibilités offertes par les technologies numériques et l'annonce de la future Agence de mobilité durable.

Annoncée en août dernier, la création de cette agence répond à l'objectif de la Ville de Montréal de développer et de mettre en place des actions innovantes en matière de mobilité en rapprochant la gestion de l'offre en matière de stationnement de celle de transport. Une ambition qui fait suite à l'adoption de la Politique de stationnement de 2016 et qui est accueillie favorablement par la Société : « *La vision que veut poursuivre la nouvelle agence est d'utiliser le stationnement comme levier d'optimisation de la mobilité. Grâce à notre expertise en matière d'exploitation et de gestion, nous sommes prêts à répondre à ces défis et à inscrire le stationnement dans une perspective plus globale* », affirme M. Rémi Racine, président du conseil d'administration.

Dans cette optique, la Société pourra également apporter son expertise dans le développement de nouvelles technologies qui rehaussent année après année l'expérience des usagers et leur satisfaction quant aux services qui leur sont offerts. Dans un sondage effectué en 2018, 96 % des utilisateurs disent ainsi utiliser l'application *P\$ Service mobile* régulièrement, et ils sont 88 % à s'en déclarer satisfaits. Un taux de satisfaction exceptionnel qui se reflète d'ailleurs dans le fait que toutes les personnes interrogées recommandent l'application à leur entourage.

P\$ Service mobile a par ailleurs confirmé son statut de mode de paiement privilégié du stationnement sur rue à Montréal et a atteint la cible de 65 % des paiements effectués à la fin de 2018. Ce succès est révélateur de la transition des paiements des bornes vers les appareils mobiles, une évolution de l'usage encouragée par la campagne promotionnelle qui a ciblé les automobilistes sur les réseaux sociaux, à la radio et avec des panneaux publicitaires l'année dernière.

Outre les performances remarquables de son application mobile, la Société travaille activement à la modernisation des bornes et a inscrit de nombreux objectifs à son cahier des charges. En gestionnaire responsable, elle souhaite par exemple inclure dans ce projet une composante de développement durable. En plus de l'acquisition de nouvelles bornes, elle prévoit notamment restaurer les équipements existants en conservant les boîtiers d'origine tout en intégrant de nouveaux modules de paiement et en se dotant de fonctionnalités tournées vers le futur, et ce, à des coûts raisonnables.

Soucieuse de mettre en service les technologies émergentes, la Société a réalisé plusieurs études sur la mobilité par l'entremise de son véhicule de lecture des plaques d'immatriculation (LPI), répondant ainsi à la demande de plusieurs arrondissements. Cette technologie (LPI) a également permis de surveiller la conformité des permis d'occupation des stationnements hors rue de la Société.

En tant que chef de file en matière de gestion et d'exploitation du stationnement municipal, la Société conseille la Ville de Montréal et accorde une grande importance à l'implantation des meilleures pratiques. Elle est ainsi présente dans les principales sphères d'innovation de son industrie et participe à plusieurs congrès internationaux dont ceux de l'International Parking & Mobility Institute et du Canadian Parking Association, le sommet mondial de la mobilité durable Movin'On et l'atelier sur le Stationnement organisé par la Société des systèmes de transport intelligents (STI) du Canada, durant lequel le directeur général est intervenu à titre de panéliste et de conférencier.

Ces participations permettent à la Société d'améliorer continuellement ses pratiques de gestion, de découvrir les dernières possibilités offertes par la technologie et de renforcer les liens avec des fournisseurs chevronnés, et ce, dans un objectif ultime d'optimiser la mobilité urbaine.

La Société confirme ses excellents résultats

En 2018, la Société a versé à la Ville de Montréal la somme de 52,6 millions de dollars sous forme de taxes, loyers, permis, compensations et redevances. La Société a remis, depuis sa création en 1995, une somme cumulative de 801,6 millions de dollars à la Ville de Montréal incluant le versement initial de 56,8 millions de dollars et le remboursement de sa débenture.

Conformément au contrat de concession qui lui a été accordé en 1995 par la Ville de Montréal, la Société a remis la somme de 400 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et a aussi versé à l'organisme « Montréal Relève » une contribution annuelle de 600 000 \$.

La Société est fière des réalisations accomplies grâce notamment au professionnalisme de ses employés soucieux de contribuer à l'essor d'une organisation dont la qualité des services constitue un engagement fondamental.

Nous désirons également remercier le conseil d'administration qui a su veiller à la saine gestion de la Société et qui a accueilli au cours de la dernière année deux nouveaux membres : Catherine Morency, professeure titulaire de la Chaire Mobilité à Polytechnique Montréal et Renée Piette, administratrice de sociétés.

Le conseil d'administration peut également compter depuis cette année sur la participation de Luc Gagnon, directeur du Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal à titre d'observateur.



Rémi Racine
Président
Conseil d'administration d'Accesum inc.



Charles Auger, FCPA, FCMA, ASC
Directeur général
Stationnement de Montréal

États financiers d'
Accesum inc.

31 décembre 2018

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats et de l'excédent cumulé	3
État de la situation financière	4
État de la variation de la dette nette	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-8

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration d'
Accesum inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Accesum inc., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états des résultats et de l'excédent cumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Accesum inc. au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants d'Accesum inc. conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée le 27 mars 2018.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'Accesum inc. à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Accesum inc. ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'Accesum inc.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'Accesum inc.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Accesum inc. à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Accesum inc. à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte s.é.n.c.a.c. / s.r.l.¹

Le 28 mars 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

Accesum inc.**État des résultats et de l'excédent cumulé**

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018	2017
	\$	\$
Revenus		
Indemnités de Société en commandite Stationnement de Montréal	100 701	108 713
Intérêts	405	32
	101 106	108 745
Charges		
Services administratifs	84 348	92 276
Assurances	10 016	10 006
Autres	6 742	6 463
	101 106	108 745
Excédent de l'exercice	—	—
Excédent cumulé au début et à la fin	—	—

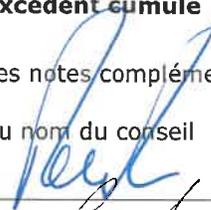
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Accesum inc.
État de la situation financière
 Au 31 décembre 2018

	Notes	2018	2017
		\$	\$
Actifs financiers			
Encaisse		83 810	69 286
Taxes à recevoir		8 885	7 685
Placement	4	1	1
		92 696	76 972
Passifs			
Créditeurs et charges à payer		34 245	27 494
Montant à payer à Société en commandite Stationnement de Montréal		68 179	58 967
Montant dû à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain		100	100
		102 524	86 561
Dette nette		9 828	9 589
Actifs non financiers			
Charges payées d'avance		9 828	9 589
Excédent cumulé		—	—

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil


 _____, président du conseil d'administration


 _____, administrateur

Accesum inc.**État de la variation de la dette nette**

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018	2017
	\$	\$
Excédent de l'exercice	—	—
Variation des charges payées d'avance	239	—
Variation de la dette nette au cours de l'exercice	239	—
Dette nette au début	9 589	9 589
Dette nette à la fin	9 828	9 589

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Accesum inc.**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018	2017
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	—	—
Variation des éléments hors caisse		
Taxes à recevoir	(1 200)	(2 112)
Créditeurs et charges à payer	6 751	(6 983)
Montant à payer à Société en commandite		
Stationnement de Montréal	9 212	16 210
Charges payées d'avance	(239)	—
Augmentation nette de l'encaisse	14 524	7 115
Encaisse au début	69 286	62 171
Encaisse à la fin	83 810	69 286

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

Accesum inc. (la « Société »), constituée le 30 juin 1993 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), est le commandité de Société en commandite Stationnement de Montréal.

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain détient une participation d'un montant de 100 \$ dans la Société, laquelle est présentée à titre de passif à l'état de la situation financière.

2. Méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des revenus

La Société comptabilise ses revenus, lesquels sont constitués d'indemnités provenant de Société en commandite Stationnement de Montréal, au fur et à mesure que les charges sont engagées.

Placement

Le placement est comptabilisé au coût.

Actifs non financiers

La Société comptabilise les charges payées d'avance à titre d'actifs non financiers étant donné qu'elles peuvent servir à fournir des services au cours d'exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement des passifs, à moins d'être vendus.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Modifications de méthodes comptables

Le 1er janvier 2018, la Société a appliqué de façon prospective les nouvelles normes comptables suivantes : SP 2200, *Information relative aux apparentés*, SP 3210, *Actifs*, SP 3320, *Actifs éventuels*, SP 3380, *Droits contractuels* et SP 3420, *Opérations interentités*.

La norme SP 2200, *Information relative aux apparentés*, définit ce qu'on entend par un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés. La norme, appliquée prospectivement, mentionne que les informations à fournir sur les opérations entre apparentés sont requises lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

3. Modifications de méthodes comptables (suite)

Les apparentés comprennent les entités comprises dans le périmètre de consolidation de la Ville de Montréal ainsi que les principaux dirigeants de ces entités, leur conjoint et les personnes à leur charge. Ils comprennent également les entités dans lesquelles les principaux dirigeants, leur conjoint et les personnes à leur charge ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration, la direction générale ainsi que leurs équivalents dans les autres entités comprises dans le périmètre de consolidation de la Ville de Montréal.

La norme SP 3210, *Actifs*, fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et établit des normes générales quant aux informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

La norme SP 3320, *Actifs éventuels*, définit et établit les normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels, s'il est jugé probable que l'évènement futur déterminant se produira.

La norme SP 3380, *Droits contractuels*, définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels.

La norme SP 3420, *Opérations interentités*, établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la Société.

4. Placement

	2018	2017
	\$	\$
Placement dans Société en commandite Stationnement de Montréal (une part à 1 \$)	1	1

5. Présentation du budget de la Société

Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent que la Société présente son budget dans l'état des résultats et de l'excédent cumulé et l'état de la variation de la dette nette. Puisque la Société n'a pas préparé de budget pour son exercice financier terminé le 31 décembre 2018, aucun budget n'est présenté dans les états financiers.

États financiers de

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
STATIONNEMENT DE MONTRÉAL**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STATIONNEMENT DE MONTRÉAL

Table des matières

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	1 - 2
État des résultats et de l'excédent cumulé	3
État de la situation financière	4
État de la variation de la dette nette	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7 - 15

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres du conseil d'administration de
Société en commandite Stationnement de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Société en commandite Stationnement de Montréal (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états des résultats et de l'excédent cumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation sous sa forme juridique actuelle. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Montréal, le 3 juin 2019

Deloitte S.E.N.C.R.C. (S.R.L.)¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STATIONNEMENT DE MONTRÉAL

État des résultats et de l'excédent cumulé

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	Budget 2018	2018	2017
Revenus			
Places tarifées sur rue	62 774 278 \$	59 812 217 \$	60 959 544 \$
Autoparcs	6 824 756	6 602 013	6 722 832
Autres revenus d'exploitation	1 773 419	1 858 067	2 669 064
Revenus d'intérêts	200 000	406 018	237 423
	<u>71 572 453</u>	<u>68 678 315</u>	<u>70 588 863</u>
Charges			
Places tarifées sur rue	15 083 613	12 884 647	13 396 421
Autoparcs	6 331 003	6 359 292	7 048 517
Autres charges d'exploitation	410 577	396 513	586 479
Intérêts sur la dette à long terme	25 000	27 353	17 175
Autres intérêts et frais financiers	–	–	2 177
	<u>21 850 193</u>	<u>19 667 805</u>	<u>21 050 769</u>
Excédent avant compensations et redevances	<u>49 722 260</u>	<u>49 010 510</u>	<u>49 538 094</u>
Compensation pour apport de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain	(400 000)	(400 000)	(400 000)
Compensation et redevances – Ville de Montréal	(48 722 260)	(47 796 381)	(48 353 964)
Redevances – Fonds de développement économique	(600 000)	(600 000)	(600 000)
	<u>(49 722 260)</u>	<u>(48 796 381)</u>	<u>(49 353 964)</u>
Excédent de l'exercice	–	214 129	184 130
Excédent cumulé au début de l'exercice	2 164 340	2 164 340	1 980 210
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	<u>2 164 340 \$</u>	<u>2 378 469 \$</u>	<u>2 164 340 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers font parties intégrantes des états financiers.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STATIONNEMENT DE MONTRÉAL

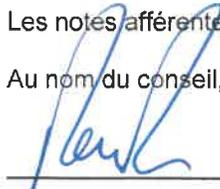
État de la situation financière

Au 31 décembre 2018

	2018	2017
Actifs financiers		
Encaisse	34 506 911 \$	32 700 907 \$
Débiteurs	96 921	211 938
Montant à recevoir d'Accesum inc., commandité, sans intérêt ni modalités d'encaissement	68 179	58 967
	<u>34 672 011</u>	<u>32 971 812</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	1 714 391	1 798 954
Montant dû au Fonds de développement économique, sans intérêt ni modalités de remboursement	300 000	300 000
Montant dû à la Ville de Montréal, sans intérêt ni modalités de remboursement	48 244 163	49 121 503
Montant dû à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, sans intérêt ni modalités de remboursement	500 000	500 000
	<u>50 758 554</u>	<u>51 720 457</u>
Dette nette	<u>16 086 543</u>	<u>18 748 645</u>
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 5)	6 274 938	6 768 498
Concession exclusive	12 000 000	14 000 000
Charges payées d'avance	190 074	144 487
	<u>18 465 012</u>	<u>20 912 985</u>
Droits contractuels (note 10)		
Engagements (note 11)		
Évènement postérieur à la date des états financiers (note 14)		
Excédent cumulé (note 7)	<u>2 378 469 \$</u>	<u>2 164 340 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers font parties intégrantes des états financiers.

Au nom du conseil,


_____, administrateur


_____, administrateur

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STATIONNEMENT DE MONTRÉAL

État de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	Budget 2018	2018	2017
Excédent de l'exercice	- \$	214 129 \$	184 130 \$
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisitions	(3 530 761)	(17 813)	(635 856)
Amortissement	680 493	511 373	898 518
	(2 850 268)	707 689	446 792
Amortissement de la concession exclusive	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Variation des charges payées d'avance	-	(45 587)	146 669
Variation de la dette nette	(850 268)	2 662 102	2 593 461
Dette nette au début de l'exercice	(18 748 645)	(18 748 645)	(21 342 106)
Dette nette à la fin de l'exercice	(19 598 913)\$	(16 086 543)\$	(18 748 645)\$

Les notes afférentes aux états financiers font parties intégrantes des états financiers.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STATIONNEMENT DE MONTRÉAL

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018	2017
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	214 129 \$	184 130 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	511 373	898 518
Amortissement de la concession exclusive	2 000 000	2 000 000
	2 725 502	3 082 648
Variation nette des éléments hors caisse (note 9)	(901 685)	(1 546 039)
	1 823 817	1 536 609
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(17 813)	(635 856)
Augmentation nette de l'encaisse	1 806 004	900 753
Encaisse au début de l'exercice	32 700 907	31 800 154
Encaisse à la fin de l'exercice	34 506 911 \$	32 700 907 \$

Les notes afférentes aux états financiers font parties intégrantes des états financiers.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STATIONNEMENT DE MONTRÉAL

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2018

1. Statuts et nature des activités

Société en commandite Stationnement de Montréal (la « Société ») a été constituée en vertu d'une convention de société en commandite intervenue le 10 mai 1994. Le commandité est Accesum inc. et l'unique commanditaire est la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (la « Chambre »). La Chambre a investi 500 000 \$ lors du démarrage de la Société alors qu'Accesum inc. a investi 1 \$. Ces participations sont remboursables à l'échéance de la convention entre la Société et la Ville de Montréal en 2025.

Le 1^{er} janvier 1995, la Société a signé une entente avec la Ville de Montréal en vue de l'utilisation du domaine public aux fins du stationnement tarifé. Depuis cette date, la Société gère les activités relatives au stationnement tarifé suivant les conditions d'une convention intervenue avec la Ville de Montréal, laquelle peut être renégociée de gré à gré ou même résiliée selon certaines conditions.

Les présents états financiers ne présentent que l'actif, le passif, les revenus et les charges de la Société, et ils n'incluent pas d'autres éléments d'actif, de passif, de revenus et de charges détenus par l'unique commanditaire. La Société n'étant pas constituée en société par actions, aucun montant au titre des impôts sur les bénéfices n'a été comptabilisé aux états financiers, car les impôts incombent au commanditaire.

Le 15 juin 2016, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal a adopté la nouvelle politique de stationnement qui inclut notamment le transfert des activités de la Société à un nouvel organisme. La Société n'est actuellement pas en mesure de déterminer à quel moment cette nouvelle politique sera appliquée étant donné que cette décision relève du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal. Cette situation indique l'existence d'une incertitude quant à l'hypothèse de la pérennité de la Société sous sa forme juridique actuelle.

Les états financiers de la Société n'incluent aucun ajustement des montants et du classement des actifs et des passifs qui serait nécessaire si l'hypothèse de la pérennité de la Société n'était pas fondée. Le cas échéant, la Société devrait réaliser ses actifs et régler ses passifs dans des conditions autres que dans le cours normal des activités, et ce, à des montants qui pourraient être différents de ceux mentionnés dans ces états financiers.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STATIONNEMENT DE MONTRÉAL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

a) Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. Les principales estimations comprennent la durée de vie estimative des immobilisations corporelles.

b) Constatation des revenus

La Société comptabilise ses revenus, lesquels sont constitués de revenus liés au stationnement dans la Ville de Montréal, lorsqu'il y a une preuve évidente qu'une entente est intervenue, lorsque les services ont été rendus, lorsque le montant de la vente a été établi et déterminé et lorsque le recouvrement est considéré comme probable.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

c) Présentation des charges

La Société présente les charges de l'exercice en fonction des sources de revenus qu'elle présente à l'état des résultats et de l'excédent cumulé. L'allocation des charges entre les différentes catégories de charges présentées à l'état des résultats et de l'excédent cumulé est déterminée au prorata des revenus d'une même catégorie sur le total des revenus de l'exercice, à l'exception des charges qui sont directement attribuables à une catégorie spécifique.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Élément d'actif	Période
Améliorations locatives	Durée du bail
Améliorations des terrains de stationnement	5 ans
Matériel de bureau	3 et 5 ans
Bornes informatisées	10 ans
Matériel roulant	5 ans
Matériel et outillage	5 ans

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STATIONNEMENT DE MONTRÉAL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) Dépréciation des actifs non financiers

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est passée en charges à l'état des résultats et de l'excédent cumulé et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

f) Concession exclusive

La concession exclusive représente le droit d'utilisation des espaces de stationnement tarifé pour une période de 30 ans. Un amortissement de 2 000 000 \$ est inscrit annuellement à titre de charges à l'état des résultats et de l'excédent cumulé pour l'utilisation de ces espaces.

g) Données budgétaires

L'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que l'état de la variation de la dette nette comportent une comparaison avec les données budgétaires, lesquelles ont été approuvées par le conseil d'administration de la Société et présentées sur la base des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

h) Actifs non financiers

La Société comptabilise les immobilisations corporelles, la concession exclusive et les charges payées d'avance à titre d'actifs non financiers, étant donné qu'elles peuvent servir à fournir des services au cours d'exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement des passifs, à moins d'être vendus.

i) Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

La Société comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indications contraires, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et passifs financiers de la Société sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

La Société détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STATIONNEMENT DE MONTRÉAL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2018

3. Modifications de méthodes comptables

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a appliqué de façon prospective les nouvelles normes comptables suivantes : SP 2200, *Information relative aux apparentés*, SP 3210, *Actifs*, SP 3320, *Actifs éventuels*, SP 3380, *Droits contractuels* et SP 3420, *Opérations interentités*.

La norme SP 2200, *Information relative aux apparentés*, définit ce qu'on entend par un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés. La norme, appliquée prospectivement, mentionne que les informations à fournir sur les opérations entre apparentés sont requises lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

Les apparentés comprennent les entités comprises dans le périmètre de consolidation de la Ville de Montréal ainsi que les principaux dirigeants de ces entités, leur conjoint et les personnes à leur charge. Ils comprennent également les entités dans lesquelles les principaux dirigeants, leur conjoint et les personnes à leur charge ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration, la direction générale ainsi que leurs équivalents dans les autres entités comprises dans le périmètre de consolidation de la Ville de Montréal.

La norme SP 3210, *Actifs*, fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et établit des normes générales quant aux informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

La norme SP 3320, *Actifs éventuels*, définit et établit les normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels, s'il est jugé probable que l'évènement futur déterminant se produira.

La norme SP 3380, *Droits contractuels*, définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels.

La norme SP 3420, *Opérations interentités*, établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la Société. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STATIONNEMENT DE MONTRÉAL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2018

4. Facilité de crédit

La Société dispose d'un crédit à terme rotatif autorisé pour un montant maximal équivalant au moindre de 16 000 000 \$ ou de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2017, soit 6 768 498 \$. Ce crédit peut être utilisé sous forme d'acceptations bancaires et porte intérêt à un taux variable de 2,29 % au 31 décembre 2018 (1,48 % au 31 décembre 2017). Au 31 décembre 2018, ce crédit, venant à échéance le 30 juin 2019 n'est pas utilisé (valeur nulle au 31 décembre 2017). Une hypothèque de premier rang sur tous les biens de la Société a été portée en garantie de cet emprunt.

La Société dispose également d'une marge de crédit autorisée pour un montant maximal de 250 000 \$ qui porte intérêt à un taux variable de 3,95 % au 31 décembre 2018 (3,20 % au 31 décembre 2017). Au 31 décembre 2018, cette marge, venant à échéance le 30 juin 2019, n'est pas utilisée (valeur nulle au 31 décembre 2017).

5. Immobilisations corporelles

	Solde au début	Acquisitions/ augmentations	Cessions/ radiations	Solde à la fin
Coût				
Terrains de stationnement	5 318 669 \$	- \$	- \$	5 318 669 \$
Améliorations locatives	312 040	-	-	312 040
Améliorations des terrains de stationnement	351 914	-	-	351 914
Matériel de bureau	1 663 945	17 813	(706 924)	974 834
Bornes informatisées	22 102 315	-	-	22 102 315
Matériel roulant	620 921	-	(38 357)	582 564
Matériel et outillage	422 650	-	-	422 650
	30 792 454	17 813	(745 281)	30 064 986
Amortissement cumulé				
Améliorations locatives	162 390	37 341	-	199 731
Améliorations des terrains de stationnement	87 221	118 936	-	206 157
Matériel de bureau	1 017 444	154 572	(706 924)	465 092
Bornes informatisées	21 866 157	136 122	-	22 002 279
Matériel roulant	488 043	56 419	(38 357)	506 105
Matériel et outillage	402 701	7 983	-	410 684
	24 023 956	511 373	(745 281)	23 790 048
Valeur comptable nette	6 768 498 \$	(493 560) \$	- \$	6 274 938 \$

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STATIONNEMENT DE MONTRÉAL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2018

6. Crédoiteurs et charges à payer

	2018	2017
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 001 549 \$	1 092 041 \$
Taxes de vente à payer	664 991	461 900
Revenus perçus pour d'autres arrondissements	34 472	236 039
Dépôts de garantie	13 379	8 974
	1 714 391 \$	1 798 954 \$

7. Excédent cumulé

	2018	2017
Investissement net à même le fonds de réserve pour investissements en immobilisations corporelles	87 176 \$	173 047 \$
Fonds de réserve pour investissements en immobilisations corporelles	2 291 293	1 991 293
	2 378 469 \$	2 164 340 \$

Conformément à l'entente signée le 1^{er} janvier 1995, à l'article numéro XI, paragraphe B, la Société bénéficie d'un « fonds de réserve pour investissements en immobilisations corporelles aux fins exclusives d'achat d'équipement ou d'autres biens meubles en matière de stationnement tarifé dans le territoire de la Ville de Montréal ». Selon l'entente, il est prévu que ce fonds augmente de 300 000 \$ annuellement.

La Société a fait des investissements à même le fonds de réserve pour investissement en immobilisations corporelles pour un montant total de 3 639 971 \$ au 31 décembre 2018 (3 639 971 \$ au 31 décembre 2017). L'investissement net à même le fonds de réserve pour investissements en immobilisations corporelles correspond à la valeur comptable nette de ces immobilisations corporelles. Le fonds de réserve pour investissements en immobilisations corporelles correspond aux montants réservés, mais encore inutilisés.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STATIONNEMENT DE MONTRÉAL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2018

7. Excédent cumulé (suite)

	2018	2017
Investissements à même le fonds de réserve pour investissement en immobilisations corporelles au début de l'exercice	3 639 971 \$	3 639 971 \$
Montant investi au cours de l'exercice	–	–
Investissements à même le fonds de réserve pour investissement en immobilisations corporelles à la fin de l'exercice	3 639 971	3 639 971
Amortissement cumulé des immobilisations corporelles afférentes au début de l'exercice	3 466 924	3 351 054
Amortissement de l'exercice	85 871	115 870
Amortissement cumulé des immobilisations corporelles afférentes à la fin de l'exercice	3 552 795	3 466 924
Solde de l'investissement net à même le fonds de réserve pour investissement en immobilisations corporelles	87 176 \$	173 047 \$

8. Charges par objet

	Budget 2018	2018	2017
Salaires et charges sociales	5 848 900 \$	5 796 052 \$	5 635 848 \$
Location, entretien de l'équipement et entretien des terrains	1 978 195	1 588 638	1 973 897
Publicité	339 706	270 460	298 064
Télécommunication	329 610	212 814	192 569
Fournitures	493 477	398 219	432 240
Frais bancaires, de cartes de crédit, de manipulation d'argent et de transactions	2 374 359	2 213 084	2 755 947
Honoraires pour services professionnels	709 000	505 471	527 587
Frais de développements de projets	310 000	169 875	177 731
Services opérationnels	520 015	436 802	475 915
Loyer des terrains de stationnement	3 307 153	2 978 799	3 285 625
Loyer des immeubles	372 233	392 220	311 347
Frais de gestion d'Accesum inc.	152 000	100 701	108 713
Taxes et permis	3 769 660	3 816 880	3 634 021
Autres frais	340 392	249 064	323 395
	20 844 700	19 129 079	20 132 899
Amortissement des immobilisations corporelles	980 493	511 373	898 518
Intérêts sur la dette à long terme	25 000	27 353	17 175
Autres intérêts et frais financiers	–	–	2 177
	21 850 193 \$	19 667 805 \$	21 050 769 \$

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STATIONNEMENT DE MONTRÉAL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2018

9. Variation nette des éléments hors caisse

	2018	2017
Débiteurs	115 017 \$	(95 211)\$
Montant à recevoir d'Accesum inc.	(9 212)	(16 210)
Créditeurs et charges à payer	(84 563)	(698 665)
Montant dû à la Ville de Montréal	(877 340)	(882 622)
Charges payées d'avance	(45 587)	146 669
	(901 685)\$	(1 546 039)\$

10. Droits contractuels

En vertu d'ententes de service, la Société s'est engagée à fournir les services de gestion des places de stationnement tarifées sur le territoire de certains arrondissements de la Ville de Montréal.

11. Engagements

- a) La Société s'est engagée en vertu d'une proposition de location d'espaces à bureaux et industriels pour une période de 10 ans se terminant en 2022. Les paiements minimaux exigibles au cours des prochains exercices, en vertu de cette proposition, y compris les taxes et les frais d'exploitation estimatifs, totalisent 1 712 720 \$ et se détaillent comme suit :

2019	518 430 \$
2020	518 430 \$
2021	518 430 \$
2022	157 430 \$

- b) La Société doit verser à la Ville de Montréal, à titre de loyer de stationnement, 70 % des recettes générées par les terrains de stationnement loués de la Ville de Montréal moins les taxes foncières.
- c) La Société s'est engagée en vertu de contrats d'entretien pour un montant total de 219 690 \$. Ces contrats s'échelonnent jusqu'en mai 2019.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STATIONNEMENT DE MONTRÉAL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2018

11. Engagements (suite)

- d) En vertu d'ententes contractuelles intervenues en 1995, la Société s'est engagée à verser annuellement à la Ville de Montréal une compensation et une redevance d'un montant équivalant au bénéfice après autres redevances. De plus, la Société s'est engagée à louer les services du personnel de la Ville de Montréal dont les fonctions ont directement trait à la gestion du stationnement tarifé.

12. Régime enregistré d'épargne-retraite collectif

Au cours de l'exercice, la Société a contribué à un régime enregistré d'épargne-retraite collectif (« REER collectif ») pour les employés de la Société. Cette contribution est basée sur un pourcentage de la rémunération de base et aucune autre obligation n'est assumée par l'employeur au moment de la retraite. La contribution de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 à ce régime s'est élevée à 57 457 \$ (49 211 \$ en 2017) et a été comptabilisée en charge à l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

13. Transactions avec des apparentés

Au cours de l'exercice, la Société a généré les revenus et engagé les dépenses suivantes auprès de la Ville de Montréal :

	2018	2017
Revenus de service	593 467 \$	740 615 \$
Taxes municipales	3 549 088	3 401 408
Loyer de terrains de stationnement	978 799	1 285 625
Dépenses relatives aux prêts d'employés de la Ville	3 070 634	2 867 308

De plus, la Société et la Ville de Montréal effectuent diverses opérations ou concluent des ententes particulières dont les résultats sont démontrés dans les notes afférentes aux états financiers.

14. Évènement postérieur à la date des états financiers

La Société est actuellement en négociation pour l'octroi d'un contrat dans le cadre d'un projet de modernisation des bornes de paiement. Ce contrat prévoit l'acquisition de bornes de paiement informatisées pour une valeur approximative de 5 600 000 \$ en 2019 et des frais récurrents pour le développement, l'intégration et l'utilisation d'un logiciel d'un montant approximatif de 2 400 000 \$ au cours des 4 prochaines années. Ces montants seront financés à même la trésorerie générée par les opérations.

Accesum inc. et Société en commandite Stationnement de Montréal
640, rue Saint-Paul Ouest, bureau 200, Montréal (Québec) H3C 1L9
www.statdemtl.qc.ca

ISBN 978-2-922594-40-9

Dépôt légal, Septembre 2019
Bibliothèque nationale du Québec

Imprimé au Canada